



Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
25 novembre 2025	7	0	2	4	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 décembre 2025

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 9 – 2025/42 : Adhésion à l'amicale du personnel métropolitain de Metz.

Le Comité Syndical,

L'Amicale du Personnel Métropolitain de Metz (APM) est une association de droit local créée le 27 janvier 1949. Elle a pour mission de :

- maintenir, en les resserrant, les liens d'amitié du personnel de la Ville de Metz, de l'Eurométropole de Metz et des organismes assimilés dont le SERM ;
- organiser et de faire fonctionner toute institution d'entraide et d'assistance susceptible d'être mise à la disposition de ses membres ;
- et de susciter et de soutenir toutes initiatives culturelles et sportives.

Ainsi elle contribue à favoriser la proximité, la convivialité et le lien social entre les adhérents et les retraités au travers des sections sportives et culturelles, l'organisation de sorties ou les locations d'appartements de vacances.

Une participation est versée par chaque entité adhérente afin de permettre à l'APM d'assurer la gestion de ses actions. Le coût pour chaque agent adhérent est de 270 €.

En conséquence, il convient de conclure une convention d'objectifs et de moyens fixant le cadre des engagements réciproques des parties pour la réalisation d'actions à caractère social.

VU les articles L.733-1 et L.733-4 du code général de la fonction publique ;

VU l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE

D'AUTORISER l'adhésion à l'APM et le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association APM équivalente à 270 € par an et par agent adhérent à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à la présente délibération dont la convention et ses éventuels avenants.

La Présidente,
Rachel BURGY